Honeywell | Safety Products





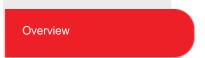
PRODUCT NUMBER: 1788145

RD40 Plastic Filters A2B2E1K1P3

Honeywell offers a broad choice of plastic canisters. Its plastic filter range covers many hazardous gases, vapors and /or particulates in many applications. The Honeywell plastic filter range provides a cost-effective protection, without compromise on its quality.

This plastic filter is tested according to the EN14387 and the EN143 standard.





Reference Number

1788145

Product Type

Respiratory Protection

Range

Reusable APR

Brand

Honeywell

Brand formerly known as

WILLSON

Industry

Industry

Product Use

- For use with full-face mask and half-mask equipped with an RD40 connector
- For protection against organics gasses and vapours with a boiling point greater than 65°C, inorganics gases

and vapours, gases and acid vapours, ammonia and amine organic, solid and liquid particles.

Features & Benefits

Feature

· Light and resistant plastic casing.

Feature

• Suitable for use in specific zone as free-metal zone and/or nuclear industry

Feature

• Performance requirements for gas and particles significantly above standard for excellent filtration efficiency over extensive period of time.

Feature

• Canister made of high-grade charcoal, additionally treated for optimal gas absorption.

Feature

• Specific canister structure for low breathing resistance and more comfort for the user

Feature

• Low profile so as not to obstruct the field of vision

Feature

• Multipurpose and can be used with existing respirators.

Feature

• Safe storage between periods of use (plastic cover)

Technical Description

Filters Cartridges

Standard

Particle filters efficiency (EN143) EN14387 (Gas/vapours and combined filters for respiratory with negative pressure) - Conformed to the requirements of the European Community Directive 89/686/EEC (Personnal Protective Equipment), belongs to the EC Category III and is CE marked, followed by the identification of the certification body (0194), which assure the quality control (according to the article 11B).

Protection Type

Combination

Connection Type

RD40

Material ABS material with plastic cover - Activated and impregnated charcoal - Ø106mm - 300gr E.C. Declaration of Conformity **EC Category PPE** Certifications **Quality Assurance** ISO 9001 / 2000 **EC Certificate Number** 0070-236-079-03-04-0019 **EC** Attestation EC Attestation **EC** Attestation Number 0070-236-079-03-04-0019 Declaration of conformity APAVE - 1788145 http://23.99.217.106/supplementary/documents_and_downloads/secured/pic_sku_ -_certificates/4294989359/1033.aspx We're sorry, there are no images available at this time. **User Manual** User Manual Filters Additional Information

Life Cycle

Depends on absorption capacity, concentration of contaminant, humidity and user breathing

Maintenance

Storage Information

4 years after date of manufacturing

6 months after opening

- Store the filters in a cool, dry, location with the caps attached
- The maximum permissible storage period is specified on the filter
- Storage temperature range: -20°C / +50°C
- Maximum humidity during storage: 80%

Care Instructions

Controls before use

Users must

- Ensure that the level of protection offered by the respirator is sufficient for the type and concentration of contaminant(s) in the work area
- Respect the shelf life figuring on the filter
- Check the seal points

Limitations of use

- For use only by trained and qualified personal
- Do not use where the oxygen level or the atmosphere is less than 17%
- Do not use with organic gases and vapours with a boiling point below 65°C
- After use, an opened canister must be repacked properly with its caps if it is likely to be reused. It must be replaced no later than within 6 months after opening.
- If a user identifies the break through of the canister by the smell or taste of a gas, the canister must be replaced immediately
- If the breathing resistance of the canister increased significantly, it must be changed.
- Filter with a mass over 300 g may not be used fitted directly onto half-masks Disposal
- Canister must be disposed in accordance with the local waste disposal regulations.

Packaging

EAN Code

017881456000

Packaging Specs Individual Box

31 x 26 x 12

Unit of Measure

СМ

Quantity per Box/Pack/Case

Sales unit per boX of 5 units of 1,600kg

Honeywell International Inc.



INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SECURITE

pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

INRS
Avenue de Bourgogne
B.P. 27
F - 54501 VANDOEUVRE LES NANCY Cedex

Laboratoire de Neuves-Maisons Département IET 211, Rue Antoine BECQUEREL F – 54230 NEUVES-MAISONS

Vandoeuvre lés Nancy le 11 mars 2004

RAPPORT D'EXAMEN PARTIEL N°03RE37702911

de conformité à la norme EN141:2000 d'un appareil de protection respiratoire

"Filtres anti-gaz et filtres combinés"

A2B2E1K1 P3 Willson ou Fernez

Le présent rapport d'essais ne concerne que les objets soumis aux essais dans le cadre de la demande de la société :

FENZY SA 33, Rue des Vannesses Z.I.PARIS NORD II BP 50288 95958-ROISSY CdG Cedex

N° d'identification de la demande Date de réception des échantillons Date de fin des essais : 03RE37702 : 25/09/03 : 08/01/04

Rédigé par Le Responsable des essais Vérifié par le Chef de Laboratoire Prévention Technique des Equipements de Protection Individuelle

JM.IOTTI

M.JACQUES

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme d'un fac-similé intégral. Il comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11. Toute reproduction partielle nécessite l'approbation du laboratoire d'essais.

RAPPORT D'EXAMEN

SOMMAIRE

1	-	OBJET DE L'EXAMEN	3
2	-	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EPI	3
		2.1 - Références commerciales2.2 - Description technique	
3	-	SYNTHÈSE DES RÉSULTATS	3
1		VÉRIFICATIONS DES EXIGENCES DE CONCEPTION	3

1 - OBJET DE L'EXAMEN.

Contrôle partiel de la conformité par rapport à la norme EN141:2000, d'un appareil de protection respiratoire Filtres anti-gaz et filtres combinés désigné ci-après.

Les points de ce rapport, marqués « **non vérifié** » l'ont été dans le rapport INRS n°03RE37701910 pour les performances contre les gaz et dans le rapport INRS n°02RE34602853 pour les performances contre les particules solides et liquides.

2 - RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'EPI.

2.1 - Références commerciales :

Appellation :

filtre anti-gaz

Type

A2B2E1K1 P3 Willson ou Fernez

Références

Willson 1788145

Fernez 1788545

2.2 - Description technique:

Le filtre se présente sous la forme d'un boîtier en matériau plastique dans lequel est intégré la masse de charbon et le filtre contre les particules. Le boîtier comporte deux orifices fermés par un bouchon plastique avec une patte de scellement. L'un des deux orifices est un raccord fileté Rd 40 x1/7 " permettant de le raccorder sur une pièce faciale équipée du raccord femelle compatible.

3 - SYNTHÈSE DES RÉSULTATS.

La synthèse des résultats ne comporte aucune interprétation, elle résulte de la vérification de l'appareil vis à vis des exigences de conception et de la comparaison des résultats obtenus en cours d'essais, aux prescriptions fixées par les textes de référence cités dans l'objet du présent rapport.

Appareil satisfaisant les exigences de la classe A2B2E1K1 P3de la norme EN141 :2000.

4 - VERIFICATION DES EXIGENCES DE CONCEPTION.

NOTE : Pour faciliter la lecture du présent rapport, la vérification des exigences de conception est effectuée suivant le plan de la norme EN141:2000. Les exigences sont rappelées en *italique*.

7 - EXIGENCES

7.1 Généralités

Pour tous les essais, tous les échantillons doivent satisfaire les exigences.

satisfait

: voir résultats ci-après.

7.3 Inspection visuelle

L'inspection visuelle doit être réalisée avant les essais en laboratoire.

satisfait

l'inspection visuelle a été réalisée avant les essais en laboratoire et a porté sur le marquage et la notice.

7.4 Raccordement

Le raccordement entre le (ou les) filtres(s) et la pièce faciale ou d'autres appareils auquel(s) il doit(doivent) être raccordé doit être robuste et étanche.

satisfait

le raccordement du filtre à une pièce faciale est suffisamment robuste pour un usage normal de l'appareil. L'étanchéité du raccordement est réalisée par un joint qui doit être incorporé dans la pièce faciale.

Le raccordement entre le filtre et la pièce faciale peut être réalisé par un raccord du type permanent ou spécial soit par un raccord fileté y compris le filetage conforme à EN148-1.

satisfait : le raccord fileté est conforme à celui de l'EN148-1.

Les raccords filetés conformes à EN148-2 ou à EN148-3 ne doivent pas être utilisés.

sans objet

Si le filtre est destiné pour être utilisé avec une pièce faciale utilisant plusieurs filtres ou comporte un autre type de raccord fileté, il ne doit pas être possible de le raccorder à un raccord à filetage conforme à l'EN148-1, à l'EN148-2 ou à l'EN148-3.

sans objet

Le filtre doit pouvoir être remplacé rapidement sans utilisation d'outils spéciaux et doit être conçu ou marqué de façon à éviter un assemblage incorrect.

satisfait : le remplacement du filtre s'effectue aisément à la main.

Le filtre à particules des filtres combinés doit être placé du coté de l'arrivée d'air par rapport au filtre antigaz.

satisfait : le filtre contre les particules est en amont de celui contre les gaz.

7.5 Masse

La masse maximale du (ou des) filtre(s) conçu(s) pour être raccordé(s) à un demi-masque est de 300 g. La masse maximale du (ou des) filtre(s) conçu(s) pour être raccordé(s) à un masque complet est de 500 g.

satisfait : la masse du filtre est comprise entre 278 et 283 grammes. Il peut donc être utilisé

avec des pièces faciales masques complets ou demi-masques.

7.6 Filtres multiples

sans objet

7.7 Matériaux

Le filtre doit être réalisé dans des matériaux appropriés lui permettant de résister à un usage normal et à des expositions aux conditions de température, d'humidité et de milieux corrosifs susceptibles d'être rencontrées lors de l'utilisation.

satisfait : les matériaux constituant le filtre sont suffisamment résistants pour être utilisés

dans les conditions prévues par le fabricant.

Intérieurement, il doit résister à la corrosion par les matériaux filtrants.

satisfait : le boîtier du filtre est en matériau plastique, résistant à la corrosion.

Tous les composés des matériaux filtrants ou tous les produits gazeux qui peuvent être libérés lors du passage de l'air à travers le filtre ne doivent pas être connus pour être un risque ou une gène pour le porteur.

satisfait : les matériaux constituant le filtre ne sont pas connus pour présenter un risque

pour l'utilisateur.

7.8 Emballage

Les filtres doivent être proposés à la vente de manière à être protégés contre tout dommage mécanique ou toute exposition à la lumière avant utilisation.

satisfait

les filtres sont commercialisés dans un boîte cartonnée. Le corps du filtre en matériau plastique assure la protection contre la lumière et les dommages mécaniques.

Le cas échéant, les filtres doivent être scellés en usine afin de protéger le matériau filtrant des influences de l'environnement.

satisfait

les deux orifices du filtre sont équipés d'un bouchon.

La rupture de l'enveloppe hermétique de l'usine doit pouvoir être identifiée.

satisfait

une patte de scellement protège les bouchons. L'ouverture des orifices entraîne la rupture des pattes de scellement.

7.9 Résistance mécanique

Après essai de résistance mécanique, les filtres ne doivent présenter aucun défaut mécanique et doivent répondre aux exigences de résistance respiratoire et de capacité de protection.

satisfait

aucun dommage n'a été constaté sur les filtres après l'essai et ils satisfont les exigences requises (voir résultats ci-après).

7.10 Conditionnement en température

Après le traitement, les filtres ne doivent présenter aucun signe d'endommagement et doivent répondre aux exigences de résistance respiratoire et de capacité de protection.

satisfait

aucun dommage n'a été constaté sur les filtres après l'essai et ils satisfont les exigences requises (voir résultats ci-après).

7.11 Résistance respiratoire

La résistance imposée par le (ou les) filtre (s) au débit d'air doit être aussi faible que possible et ne doit en aucun cas être supérieure aux valeurs indiquées dans le tableau ci-dessous :

Type et classe du filtre	Résistance maximale en mbar		
	à 30 l/min	à 95 l/min	
A, B, E et K 2 P3	2,6	9,8	

satisfait

la résistance respiratoire à 30 l/min est comprise entre 1,81 et 1,85 mbar et celle à 95 l/min entre 6,35 et 6,80 mbar satisfaisant les exigences de la classe 2P3.

7.12 Capacité de protection

non vérifié

vérifié dans le rapport INRS n°03RE37701910.

Capacité de protection des filtres spéciaux

sans objet

le filtre n'est pas revendiqué avec une capacité de protection spéciale.

7.13 Filtres combinés

7.13.1 Généralités

Le filtre à particules doit être placé du coté de l'arrivée d'air par rapport au filtre.

satisfait

l'étage de filtration des particules est disposé du coté de l'arrivée de l'air et la

conception du filtre interdit tout autre montage que celui prévu.

7.13.2Pénétration du filtre

non vérifié

: vérifié dans le rapport INRS n°02RE34602853.

7.14 Colmatage (options)

non vérifié

vérifié dans le rapport INRS n°02RE34602853.

9 Marguage

Généralités 9.1

Les marquages doivent être lisibles et durables.

satisfait

les marquages sont imprimés. Ils sont suffisamment résistants pour une utilisation normale de l'appareil. Les caractères faisant au moins 5 mm de haut sont parfaitement lisibles.

Les sous-ensembles ayant une importance pour la sécurité doivent être marqués de façon à pouvoir être identifiés.

sans objet

: le filtre ne comporte pas de sous-ensemble.

9.2 **Filtres**

Tous les filtres doivent porter au moins le marquage suivant :

a) Le type de filtre approprié, la classe et le code couleur suivant.

Туре	Classe	Couleur	
A	1,2 ou 3	Marron,	
В	1,2 ou 3	Gris	
Ε	1,2 ou 3	Jaune	
K	1,2 ou 3	Vert	

Si le marquage n'est pas porté directement sur le corps du filtre, il doit figurer sur une étiquette de couleur appropriée fixée sur le corps du filtre. Dans ce cas, la couleur du corps ne doit pas être considérée comme le code de couleur.

satisfait

le marquage est imprimé sur une étiquette circulaire de couleur marron, grise, jaune, verte et blanche.

Une couleur argentée ou légèrement métallisée ne doit pas être considérée comme du blanc.

sans objet

b) une indication stipulant si le filtre est destiné à être utilisé avec un appareil à filtres multiples.

sans objet

: le filtre n'est pas destiné à être utilisé avec une pièce faciale à filtres multiples.

l'année et le mois d'expiration figurent dans le marquage à coté du pictogramme.

c) Le numéro et l'année de la présente norme.

satisfait

le numéro et l'année de la norme figurent dans le marquage.

d) l'année et le mois d'expiration de la durée de stockage (année-mois ou avec le pictogramme 🛣)



e) Le nom, la marque de fabrique ou tout autre moyen d'identification du fabricant.

satisfait

satisfait

la marque commerciale du fabricant figure dans le marquage.

f) La mention "voir notice d'information du fabricant" ou le pictogramme

le pictogramme figure dans le marquage. satisfait

g)un marquage d'identification de type.

le type du filtre « A2B2E1K1 P3 Willson» et sa référence « 1788145 » ou satisfait

« A2B2E1K1 P3 Fernez » et sa référence « 1788545 » figurent dans le

marquage.

9.3 Filtres spéciaux

sans objet

9.4 Emballage du filtre

L'emballage du filtre doit porter au moins le marquage suivant :

a) l'année et le mois d'expiration de la durée de stockage (année-mois ou avec le pictogramme 🛣)

l'expiration de la durée de stockage n'est pas marquée sur l'emballage du filtre satisfait mais est lisible sur le corps du filtre au travers d'une fenêtre aménagée sur un

coté de l'emballage.

b) un marquage d'identification de type.

satisfait le type du filtre figure sur l'emballage.

c) les conditions de stockage recommandées par le fabricant (au moins la température et l'humidité) ou les pictogrammes correspondants.

satisfait les pictogrammes informant sur les conditions de stockage figurent sur

l'emballage.

10 Notice d'information du fabricant

A la livraison, la notice du fabricant :

a) doit accompagner chaque plus petite unité de conditionnement commercialisée;

satisfait le fabricant indique qu'il fournit une notice d'information avec chaque filtre.

b) doit être rédigée dans la (les) langue(s) officielle(s) du pays de destination;

satisfait la notice d'information est écrite en plusieurs langues. La partie vérifiée est

rédigée en français.

c) doit comporter toutes les informations nécessaires pour les personnes formées et qualifiées sur :

l'application et les limites, (donner le marquage d'identification de type pour s'assurer que le filtre puisse être identifié):

satisfait dans le paragraphe « domaine d'utilisation » et dans le tableau 2.

les vérifications à effectuer avant chaque utilisation,

dans le paragraphe « contrôle avant utilisation » la notice informe l'utilisateur de satisfait

vérifier les pattes de scellement et la date de péremption.

l'assemblage;

satisfait dans le paragraphe « mise en service ». l'utilisation;

satisfait

dans les paragraphes « domaine d'utilisation » et « durée d'utilisation ».

l'entretien:

satisfait

le filtre ne nécessite pas d'entretien. Toutefois le fabricant indique que celui-ci doit

être jeté au plus tard 6 mois après la première ouverture.

le stockage du filtre.

satisfait

: les conditions de stockage figurent dans la notice et sur l'emballage.

d) doit être claire et compréhensible. Lorsque cela est utile, il convient de joindre des illustrations avec numéros de pièces ou un marquage;

satisfait

: la notice est claire et ne nécessite pas d'illustration.

e) des avertissements doivent être prévus s'il y a lieu de s'attendre à des problèmes

phénomènes dangereux liés au manque d'oxygène;

satisfait

la notice informe l'utilisateur d'utiliser l'équipement dans des lieux où l'atmosphère

contient au moins 17% d'oxygène.

phénomènes dangereux liés à l'oxygène et à l'air enrichi à l'oxygène;

satisfait

la notice informe l'utilisateur de ne pas utiliser l'équipement dans des lieux où

l'atmosphère est suroxygénée.

qualité de l'air;

satisfait

la notice indique d'utiliser le filtre dans des atmosphères aérées.

utilisation de l'équipement dans une atmosphère explosive;

satisfait

la notice indique de prendre des précautions particulières en cas d'atmosphère

explosive.

un stockage réalisé dans des conditions autres que celles spécifiées par le fabricant peut affecter la durée de stockage:

satisfait

la notice recommande de stocker l'appareil dans les conditions préconisées avec

les bouchons obturateurs.

recommandations quant à l'utilisation du filtre avec masque complet ou demi-masque ou sans demimasque selon le cas (poids du filtre);

sans objet

le filtre peut être utilisé indifféremment avec une pièce faciale demi-masque ou

masque complet.

les explications des symboles utilisés doivent être ajoutées.

satisfait

: l'explication des symboles figure dans la notice.

ANNEXE

Vérifications complémentaires par rapport aux prescriptions réglementaires de la directive 89/686/CEE du 21/12/89 transposée en droit français par les décrets n° 92-765, 92-766 et 92-768 du 23/07/92

Cet EPI est vérifié par référence :

au présent rapport et au rapport INRS n°03RE37701910.

Documentation technique du fabricant

Dossier technique de fabrication

(Arrêté du 18 décembre 1992 fixant le contenu de la documentation technique de fabrication)

Identification du dossier

Nom et adresse du fabricant et / ou de son mandataire

Conforme : le nom et l'adresse du fabricant figurent dans le dossier.

Nom et adresse de l'unité de fabrication

Conforme : le nom et l'adresse de l'unité de fabrication figurent dans le dossier.

Nom commercial du modèle

Conforme : le nom commercial « A2B2E1K1 P3 Willson » et sa référence « 1788145 » ou

« A2B2E1K1 P3 Fernez» et sa référence « 1788545 » figurent dans le dossier.

Contenu du dossier

Référence alphanumérique (si elle existe) du modèle avec signification correspondante

sans objet

Désignation en clair de l'EPI

Conforme : le filtre est désigné « filtre combiné A2B2E1K1 P3».

Gamme de tailles (éventuelle)

sans objet

Nature des matériaux

Conforme : tous les matériaux constituant l'appareil sont décrits dans le dossier.

Mode de fabrication

Conforme : les modes de fabrications sont indiqués sur les plans.

Liste des normes et spécifications techniques utilisées pour définir l'étendue et les niveaux de protection

visés par l'EPI

Conforme : le fabricant revendique les exigences de la norme européenne harmonisée

EN141:2000.

 Précision sur les exigences additionnelles (éventuelles) aux exigences fondamentales imposées par les textes de référence

sans objet

Marquage "CE"

Conforme

CE0194

Localisation du marquage

Conforme

: sur le filtre et son emballage.

- Description des moyens de contrôle et d'essais mis en oeuvre dans l'usine du fabricant

Conforme

le fabricant décrit les moyens de vérification qu'il met en œuvre en plus de

l'application de l'article 11B par l'organisme 0194.

Marquage "CE" (Arrêté du 18 décembre 1992 relatif au marquage "CE" - Directive 89/686/CEE annexe IV)

Existence et localisation du marquage

Sur EPI

Conforme

- Sur emballage

Conforme

Conformité du marquage CE

Contenu complet (Initiales CE suivie du numéro de l'organisme assurant le contrôle qualité).

Conforme

CE0194

- Visibilité

Conforme

visible lorsque l'appareil est porté.

Lisibilité

Conforme

les éléments de marquage font 5 mm de haut.

- Indélébile

Conforme

le marquage imprimé est suffisamment résistant pour un usage normal de

l'appareil.

- Autres marques ou inscriptions propres à créer une confusion avec la marque CE

sans objet

Modèle de la déclaration de conformité "CE" (Arrêté du 18/12/92 fixant le modèle de la déclaration de conformité "CE" Directive 89/686/CEE-Annexe VI)

- Conformité de la forme

Conforme

Conformité du contenu

Conforme



E.C. Declaration of Conformity

The manufacturer or its legal representative supplier in the European Community:

Honeywell Safety Products Europe

<u>Declares that the Personal Protective Equipment described here after conforms to the provisions of the European Council Directive 89/686/CEE:</u>

Designation: RD40 Plastic Filters A2B2E1K1P3

Reference: 1788145 Standard(s): EN141

This PPE is the object of the below EC examination certificate n°:

0070-236-079-03-04-0019

Delivered by:

INRS
Avenue de Bourgogne
BP 27
54501
Vandoeuvre Cedex
France

Drawn up in Villers-Cotterêts, on the 09/04/2015

By: P. MARGERIT

Division: Respiratory Protection

Pascal MARGERIT

ZI Paris Nord II 33, rue des Vanesses BP 50288 95958 Roissy CDG France Tel: +33 (0) 49 90 79 79 Fax: +33 (0)1 49 90 79 80 www.honeywellsafety.com